



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Saint-Martin-de-Tours

Question écrite n° 30876

Texte de la question

L'Institut des itinéraires culturels européens de Luxembourg a donné dernièrement son accord et son soutien pour l'institution d'un itinéraire culturel européen autour de Saint-Martin-de-Tours. Plusieurs dizaines d'organismes et collectivités locales en Europe seraient partants pour des événements culturels, touristiques, éducatifs, caritatifs et pour une mise en valeur, par la restauration et l'éclairage, des monuments dédiés à cette icône européenne. La France étant directement concernée par ce grand projet culturel qui peut avoir un impact non négligeable sur l'aura culturelle nationale et sur l'emploi, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre de la culture et de la communication de lui indiquer ses intentions au sujet de ce dossier.

Texte de la réponse

Le ministre de la culture et de la communication apporte son soutien au projet d'itinéraire culturel européen autour de Saint-Martin-de-Tours. Le dossier est passé au conseil d'orientation du Conseil de l'Europe qui a encouragé la finalisation de l'itinéraire et son insertion dans le thème plus général des Grands personnages européens promu par le Conseil de l'Europe. L'Institut des itinéraires culturels européens de Luxembourg accompagnera le projet jusqu'à un nouvel examen par le conseil d'orientation fin 2004 et sa présentation aux comités culture et patrimoine du Conseil de l'Europe en 2005. Le ministre sera attentif, au travers de la représentation permanente française au Conseil de l'Europe, à ce qu'il soit adopté comme itinéraire.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30876

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 décembre 2003, page 9733

Réponse publiée le : 17 février 2004, page 1219